



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ TENUE EN
PRÉSENTIEL À LA SALLE WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-
THIBEAULT LE MERCREDI 23 MARS 2022 À 19h00.

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibault, conseiller	siège n° : 2
M. Alain Malouin, conseiller :	siège n° : 3
M ^{me} Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Jean Proulx conseiller : siège n° : 6

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00.
33 personnes sont présentes à la séance en respectant les mesures
sanitaires du Gouvernement du Québec.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE D'ASSEMBLÉE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2022, LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2022 ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2022
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
 - 5.2. DÉPÔT DE TROIS RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ ONT ÉTÉ REÇUS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. LISTE DES COMPTES À PAYER RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE LES DÉPÔTS DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT
 - 6.2. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2022
 - 6.3. REPRÉSENTANT ÉLECTRONIQUE AUPRÈS DE LA FQM ET DE L'UMQ
 - 6.4. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
 - 6.5. NOMINATIONS DES SIGNATAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ POUR LES EFFETS BANCAIRES
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. LOCATION D'UN SOUFFLEUR À NEIGE

9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1 VENTE DU PRESBYTÈRE
- 10.2 DEMANDE DE SOUTIENS FINANCIERS POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND DU SENTIER DES NAUFRAGÉS.
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-03-06 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-07 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2022, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2022.

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2022, de la séance extraordinaire du 15 février 2022 et de la séance extraordinaire du 16 mars 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Malouin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2022 et de la séance extraordinaire du 15 février 2022 et de la séance extraordinaire du 16 mars 2022 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Monsieur le maire est content que le beau temps arrive.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Nous avons reçu une lettre de madame Nancy Chouinard de Baie-Comeau qui nous demande pour faire un bingo Tupperware dans nos locaux.

2022-03-08 5.2 DÉPÔT DE TROIS RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ ONT ÉTÉ REÇUS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE trois rapports d'audit ont été reçus de la commission municipale du Québec, soit un rapport portant sur l'adoption du budget 2021 et un autre portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 et un dernier rapport pour les rapports financiers. Les trois rapports ont été présentés aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE deux rapports nous indiquent que la municipalité n'est pas conforme dû à la période de l'adoption du budget et du plan triennal qui ne

respecte pas les délais viser soit du 15 nov. au 31 déc. Pour ce qui est de l'audit pour la transmission des rapports financiers, la municipalité était exemptée du fait qu'elle avait une administration provisoire au cours de la période visée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

Et convenu à l'unanimité de déposer et d'accuser réception de ces deux rapports dans les délais prévus à cette fin et de prendre des mesures pour rendre ces deux processus conformes à l'avenir.

2022-03-09 6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 28 février 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 28 février 2022, au montant de 54,476.94 \$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-10 6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2022

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 28 février 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 28 février 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-11 6.3 REPRÉSENTANT ÉLECTRONIQUE AUPRÈS DE LA FQM ET DE L'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité est membre de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE dans les interactions avec ces organisations un représentant doit être désigné afin d'avoir accès aux extranets et services aux membres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE Gilles Provencher Directeur général soit nommé représentant de la Municipalité de Baie-Trinité auprès de la FQM et de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-12 6.4 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE le mandat de Mme Carole Jourdain à titre de maire suppléant se termine en 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Malouin

DE nommer M. Michel Paquet à titre de maire suppléant;

QUE le mandat de M. Paquet soit d'un temps indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-13 6.5 NOMINATIONS DES SIGNATAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ POUR LES EFFETS BANCAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Baie-Trinité avait lors de la période de tutelle une obligation d'avoir 4 signataires pour les effets bancaires;

ATTENDU QUE dorénavant le maire et le directeur général seulement doivent signer les effets bancaires sur chèque et les paiements de factures sur ACCÈS D;

ATTENDU QU'en l'absence du maire, ou du directeur général, le maire suppléant M. Michel Paquet et Mme Stecy Martens, adjointe administrative pourront être les deux signataires requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

QUE la Municipalité du village de Baie-Trinité nomme Messieurs Étienne Baillargeon (élu) et Gilles Provencher (administration) comme les deux signatures obligatoires pour les effets bancaires sur chèque et les paiements de factures sur ACCÈS D

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-14 8.1 LOCATION DE SOUFFLEUR À NEIGE VOHL DV400

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité à louer le souffleur a neige pour une période de 3 mois soit janvier, février et mars 2022 pour un montant de 5500.00\$/mois taxes non incluses;

ATTENDU QUE les frais pour la réparation de notre souffleur Larue ce chiffre au-delà de 85000\$. Ce montant est trop élevé le conseil municipal accepte donc la proposition ci-dessous de J.A LARUE pour la location du souffleur VOHL DV400

ATTENDU QUE J-A Larue nous fait une proposition d'acquérir ce souffleur VOHL DV400 # série 960-PV-426 année 1996 comme suit :

3 paiements de location 5500.00\$/taxe non inclus, pour le mois de janvier, février et mars 2022.

3 paiements de location 3833.00\$/ taxe non inclus pour le mois d'avril, mai et juin 2022

Et nous remet un crédit de 10 000.00\$ pour notre souffleur Larue

ATTENDU Qu'après le paiement de ces montants le souffleur VOHL DV400 # série 960-PV-426 année 1996 appartiendras à la municipalité de Baie-Trinité

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

QUE Étienne Baillargeon et Gilles Provencher Directeur général de signer les effets requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-15 **VENTE DU PRESBYTÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-trinité a pris la décision de vendre l'immeuble situé au 23, route 138 à Baie-Trinité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité a regardé différentes opportunités afin de maximiser les retombées économiques pour la population. Le conseil en est venu de vendre le presbytère pour la somme de 55000.00\$ à madame Karine Davignon. Cette somme sera payable des réceptions des certifications requises par le notaire.

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à payer la balance du montant initial à la Corporation épiscopale catholique romaine de Baie-Comeau

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE messieurs Étienne Baillargeon, maire et Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous documents pour que ladite transaction prenne plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-16 **10.2 DEMANDE DE SOUTIENS FINANCIERS POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND DU SENTIER DES NAUFRAGÉS.**

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Baie-Trinité est favorable à ce projet, puisqu'il s'agit d'une activité sportive destinée à toute notre communauté.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE la municipalité émet un chèque au montant de 500.00\$ au CLUB FADOQ DE BAIE-TRINITÉ pour soutenir l'entretien de cette piste de ski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Mme Colette Imbault :

Pourquoi l'ordre du jour n'est-il pas sur le site comme avant?
Pour les bingos Tupperware, ma fille a tout son matériel pour les faire.

M. Yvan Chouinard :

Pourquoi le passeport vaccinal est-il obligatoire pour la FADOQ et autre, mais pas pour le conseil et ses employés?

M. Jean-Claude Carrier :

Est-il possible de faire un changement dans le règlement pour les cantines mobiles pour que nous puissions changer de place comme exemple les drags de motoneige ou autre rassemblement ?

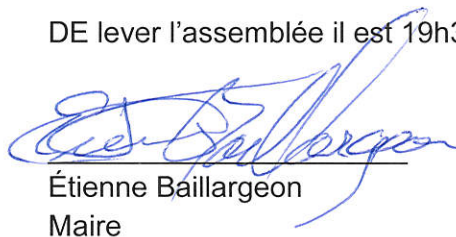
Mme Madeleine Dumas :

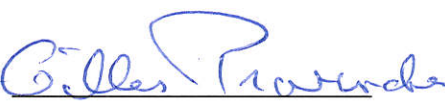
Elle nous demande pourquoi dans la correspondance, il n'y avait pas la demande de la fabrique pour l'autorisation d'utiliser les locaux au centre multifonctionnel.

2022-03-17 15 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Malouin

DE lever l'assemblée il est 19h35.


Étienne Baillargeon
Maire


Gilles Provencher
Directeur général et Secrétaire Trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.


Étienne Baillargeon
Maire